



SYNTHÈSE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



Historique

2003

Création du SMET Nord 71

2004

1^{re} certification ISO 14001
version 2004,
de l'ISDND de Chagny

2010

Adhésion de la CC du Tournugeois

2014

Adhésion SICTOM de Mâcon

2012

Adhésion de la CC Mâconnais Val de Saône

2015

Adhésion de la CAMVAL
Fin de la construction de l'Usine de Tri méthanisation Compostage ECOCEA.
Renouvellement de la certification ISO 14001.

2017

Adhésion CA Mâconnais Beaujolais Agglomération
Construction du casier F de l'ISDND.

2016

Mise en exploitation d'ECOCEA

2018

Adhésion de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud
Mise en exploitation du casier F.

Sommaire

Historique	P 03
Les temps forts	P 03
Le SMET en quelques mots	P 05
2020 en chiffres	P 05
Prévention/Communication	P 06
Les tonnages	P 08
Les finances	P 11

Les temps forts

1. La crise sanitaire et l'impact organisationnel

Le Smet 71 a maintenu son activité tout au long de la période de confinement avec une forte adaptation des mesures sanitaires : port du masque, réorganisation des parties communes, nombre de personnes limité dans les bureaux et en réunion avec la mise en place du télétravail et de la visioconférence, etc.

Les visites du site ont été suspendues à partir du 16 mars 2020, mais 530 visiteurs ont pu découvrir nos installations sur l'ensemble de l'année, hors confinement.



Mesure de la concentration d'odeurs à l'aide d'un olfactomètre de terrain (Phase 2)

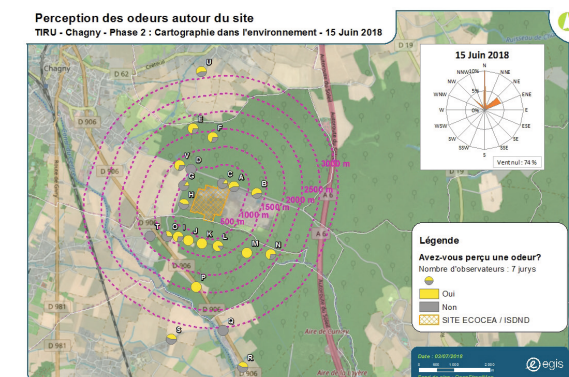
2. Qualité de l'air : plan odeur

2020 est marquée par la participation des riverains au programme de surveillance de l'impact olfactif du site.

Ce programme mis en place lors de la mise en service de l'usine ECOCEA en 2016, avec le bureau d'étude spécialisé EGIS, se structure en 4 phases :

- ✓ **Phase 1** : Des tournées régulières pendant un an avec un nez expert, dans l'environnement du site.
- ✓ **Phase 2** : Deux cartographies des odeurs selon la norme AFNOR NF-X43-103
- ✓ **Phase 3** : Un observatoire des odeurs avec un panel de riverains volontaires habitants d'une zone géographique proche du SMET 71. Opération menée entre février 2020 et février 2021.
- ✓ **Phase 4** : Une structure de surveillance du risque odeur.

Pour la phase 3, les observations faites par les riverains montrent que les perceptions d'odeurs sont corrélées aux conditions météorologiques et aux détournements des ordures ménagères sur l'installation de stockage.. Enfin la saison estivale est favorable à la propagation des odeurs.



Répartition géographique des points observés

3. Les projets



**QUELS EMBALLAGES TRIER ?
TOUS ! POT DE YAHOURT, FILMS PLASTIQUES,
BARQUETTES, FILET DE POMME DE TERRE...**



a. Le tri de tous les emballages, c'est pour bientôt !

En matière de tri des emballages, le SMET a mené une étude territoriale depuis 2017 à l'échelle d'un bassin versant de plus de 600 000 habitants pour passer au tri de tous les emballages !

Tous les emballages ménagers déposés dans les bacs de tri, sacs jaunes ou points de regroupement, seront acheminés dans un centre de tri du département.

Il sera en mesure de traiter les 20 000 tonnes d'emballages collectés par chaque adhérent ! Des déchets en moins dans les ordures ménagères qui ne seront pas enfouis.

Rappel de la réglementation : obligatoire au 1^{er} janvier 2023

➔ (loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015)

Le passage au tri de tous les emballages permettra de :

- ✓ Faciliter le geste de tri des habitants
- ✓ Réduire la part des emballages aujourd'hui non recyclables, soit plus de 11 % présents dans les ordures ménagères
- ✓ Remobiliser la population pour sortir des ordures ménagères les 20 % d'emballages qui devraient déjà être triés

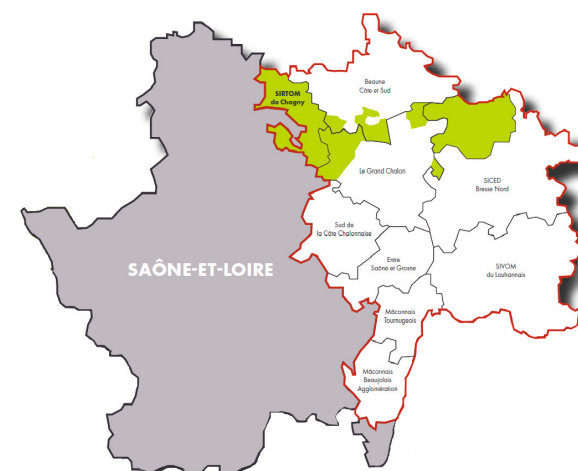
↑ Cf. Infographie Caractérisation 2020 ci-dessus.

b. Le tri à la source des biodéchets, c'est pour bientôt aussi !

Le projet de décret relatif à la loi Anti Gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à horizon fin 2023. Celui-ci pourra être réalisé sous plusieurs formes :

- ✓ Le compostage individuel ou collectif
- ✓ La collecte en porte-à-porte des biodéchets avec un bac supplémentaire pour l'habitant
- ✓ L'apport en point de regroupement

Le SMET en quelques mots



Carte d'identité du SMET

Compétence : traitement des ordures ménagères et des déchets non recyclables

- ✓ 352 857 habitants
- ✓ 342 communes
- ✓ 9 collectivités
- ✓ 4 000 km²

Nos adhérents

- ➔ La collecte des ordures ménagères se fait majoritairement en porte-à-porte
- ➔ Divers modes de financement selon la collectivité : TEOM, REOM, TEOMI, REOMI*

*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (Incitative ou non)

*Redevance pour l'Enlèvement des Ordures ménagères (Incitative ou non selon les collectivités)

2020 en chiffres

96 358 t de déchets reçus et traités
-2,78 % / 2019

15 383 t de compost valorisé
+14,3% / 2019

20 770 MWh de biométhane injecté
-360 GWh / 2019

2 310 t de métaux détournés de l'enfouissement
+368 t / 2019

Prévention / communication

1. La Prévention



Incendie du 22/06 déclenché par un déchet non conforme. Les pompiers sont intervenus de 22h à 7h du matin pour l'éteindre.



Exemple de déchets

a. Réduction des déchets non recyclables

Un des axes de travail en matière de prévention est celui de la réduction des déchets non recyclables. Ces « encombrants » provenant des déchèteries contiennent encore des déchets recyclables qui n'ont pas leur place dans l'installation de stockage. Pour y parvenir, plusieurs actions sont mises en place :

- ✓ Des groupes de travail avec les adhérents
- ✓ Recherche de nouvelles filières (exemple pour le recyclage des fenêtres en PVC)
- ✓ Sensibilisation des gardiens de déchèterie et visite des installations du SMET
- ✓ Maintien de fiche de non-conformité

Qu'est-ce qu'un déchet non conforme ?

Le SMET ne reçoit sur son installation de stockage que des déchets non recyclables et non dangereux.

En résumé, les déchets non conformes ne sont pas admis sur l'ISDND soit parce qu'il existe une filière de recyclage soit parce qu'ils sont à caractère dangereux et potentiellement à l'origine des départs de feux.

Les déchets interdits

Il s'agit de batterie (ordinateur, téléphone, vélo...), produits chimiques/toxiques (chlore, peinture...), du bois, du carton, déchets médicaux (DASRI)...

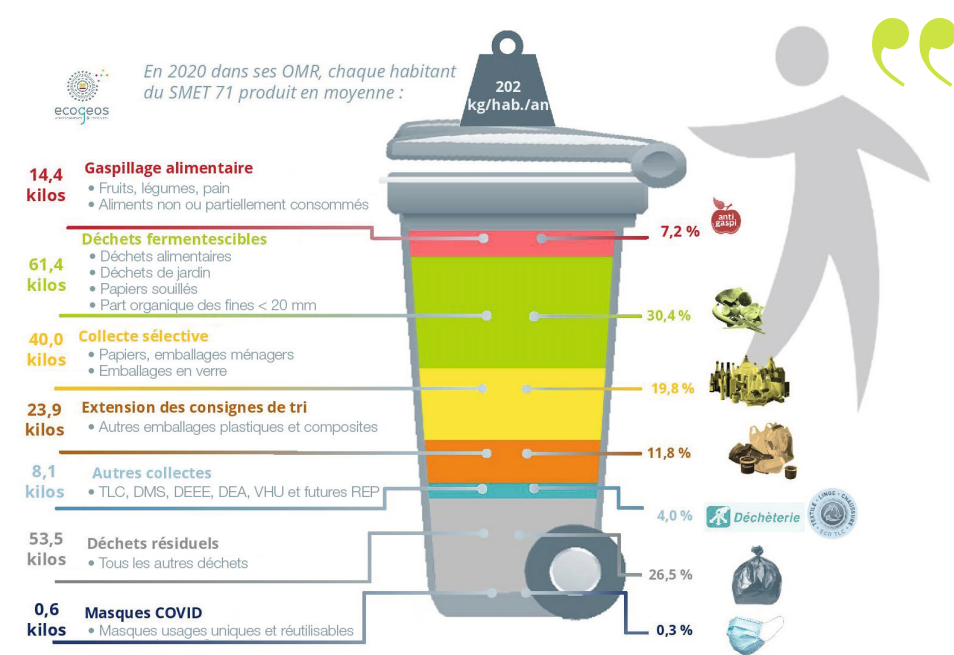
Comment éviter cela ?

Ces déchets proviennent la plupart du temps des déchèteries. Le gardien est là pour vous aider à trouver le bon exutoire. Les déchets de la benne à « Encombrants » finissent leur parcours à l'enfouissement alors soyons vigilants !

b. Les caractérisations

2020 est marquée par la campagne de caractérisation des ordures ménagères : près de 90 échantillons ont été prélevés sur les bennes à ordures ménagères de tout le territoire afin de connaître précisément le contenu de nos poubelles pour identifier la part de déchets recyclables encore présents dans nos poubelles.

Ces éléments permettent ensuite de mettre en place les actions pour relancer le tri des emballages, le compostage, le stop pub...



Les résultats de cette campagne montrent que nous produisons sur le territoire du SMET, un peu plus de 200 kg d'ordures ménagères par an et par habitants. En France, ce sont 254 kg/an/hab. Si les résultats sont plutôt bons, nous pouvons encore les améliorer car plus de 50 % du contenu est recyclable : déchets alimentaires, déchets recyclables (bouteilles en plastiques, en verre, boîtes de conserve, papier...).

M. Juillot, Président du SMET 71

2. La communication (site web, espace privé, stop pub...)



530 visiteurs

sur l'ensemble de l'année malgré de nombreuses annulations en raison du contexte sanitaire. Annulation également, de nos journées portes ouvertes dédiées aux élus.

Le site internet

du SMET est entièrement refondu. Un espace privé est dédié aux adhérents et aux élus du SMET afin de favoriser la circulation d'informations, d'outils et de fichiers entre collectivités.



Les stop pub

Afin de lutter contre le gaspillage du papier, le SMET 71 propose 2 stop pub, à demander gratuitement sur le site internet. Il est aussi distribué aux adhérents. Plus de 18 kg de papiers se retrouvent dans nos ordures ménagères par an et par habitant.

Cahier pédagogique

Avec l'arrêt des visites en 2020, un cahier pédagogique à destination du public scolaire est réalisé afin d'assurer une continuité de la sensibilisation. Il sera distribué dès 2021 gratuitement sur l'ensemble du territoire. Demande à faire sur notre site internet ou auprès de votre collectivité (service gestion des déchets).



Les tonnages

a. Les apports de déchets

Le tableau ci-dessous récapitule les apports de déchets 2020 sur l'ensemble des installations du SMET : usine ECOCEA et Installation de stockage. Les déchets sont classés par flux et toutes origines confondues, à savoir en provenance des clients et des 9 adhérents du SMET.

TONNAGES	2020	2019	Évolution 2019/2020
Ordures ménagères résiduelles OMR	70 807 t	71 887 t	-1,50%
Divers non recyclables DNR	14 571 t	15 662 t	-6,97%
Déchets verts et structurants	9 165 t	8 810 t	4,03%
Bois broyé	-	201 t	-100,00%
Déchets industriels banals DIB + balayures	1 282 t	1 784 t	-28,14%
Déchets industriels organiques DIO	515 t	650 t	-20,73%
Refus broyage de métaux	18 t	315 t	-94,44%
TOTAL ECOCEA + ISDND	96 358 t	99 309 t	-2,78%

FOCUS BOIS BROYE

L'Installation de Stockage ne reçoit plus de bois broyé des déchèteries pour recouvrir les déchets sur le casier. C'est une couverture minérale qui assure la limitation des infiltrations d'eaux pluviales et des émissions gazeuses.

b. Détail des apports par adhérent

Ci-dessous les tonnages reçus par nos adhérents des ordures ménagères et des déchets non recyclables.

APPORTS DES ADHERENTS	TONNAGE OMR 2020	RATIO OMR KG/HAB	Evolution 2019/2020 %
Le Grand Chalon	21 846 t	204,9 kg/hab	↑ 2,68%
Mâconnais Beaujolais Agglomération	15 056 t	238,7 kg/hab	→ 0,15%
CA Beaune Côte et Sud	10 269 t	235 kg/hab	↓ -6,40%
SIVOM Louhannais	6 474 t	156 kg/hab	↓ -4,35%
SICED Bresse Nord	5 071 t	171 kg/hab	→ -0,50%
SIRTOM Chagny	5 416 t	182,3kg/hab	→ 0,12%
CC Mâconnais Tournugeois	3 310 t	210,3 kg/hab	↓ -1,14%
CC Sud Côte Chalonnaise	2 047 t	177,5 kg/hab	↑ 1,57%
CC Entre Saône et Grosne	1 318 t	116,7 kg/hab	↑ 1,01%
TOTAL ECOCEA + ISDND	96 358 t	99 309 t	-2,78%

-2,3%

La crise sanitaire de 2020 a eu pour effet de faire baisser les volumes de déchets globalement. Conjugué aux actions de prévention déployées sur l'ensemble du territoire par nos adhérents, ce sont 2 155 tonnes de moins reçues en 2020, soit 2,3 %.

APPORTS DES ADHERENTS	TONNAGE DNR 2020	RATIO OMR KG/HAB	Evolution 2019/2020 %
Le Grand Chalon	5 799 t	54,4 kg/hab	↑ 4,2%
Mâconnais Beaujolais Agglomération	1 762 t	27,9 kg/hab	↓ -12,4%
CA Beaune Côte et Sud	Non traités au SMET		
SIVOM Louhannais	2 507 t	60,4 kg/hab	↓ -10,8%
SICED Bresse Nord	1 089 t	36,7 kg/hab	↓ -12,9%
SIRTOM Chagny	1 583 t	53,3 kg/hab	↓ 22,7%
CC Mâconnais Tournugeois	819 t	52 kg/hab	↓ -13,2%
CC Sud Côte Chalonnaise	Non traités au SMET		
CC Entre Saône et Grosne	1 003 t	88,8 kg/hab	↓ 2,8%
TOTAL ECOCEA + ISDND	96 358 t	99 309 t	-2,78%

La production de déchets a globalement baissé du fait d'une conjoncture économique ralentie en 2020, mais aussi grâce aux actions initiées par les adhérents à la fois sur l'organisation du service et sur la prévention.

c. Origine, tonnage, évolution, valorisation

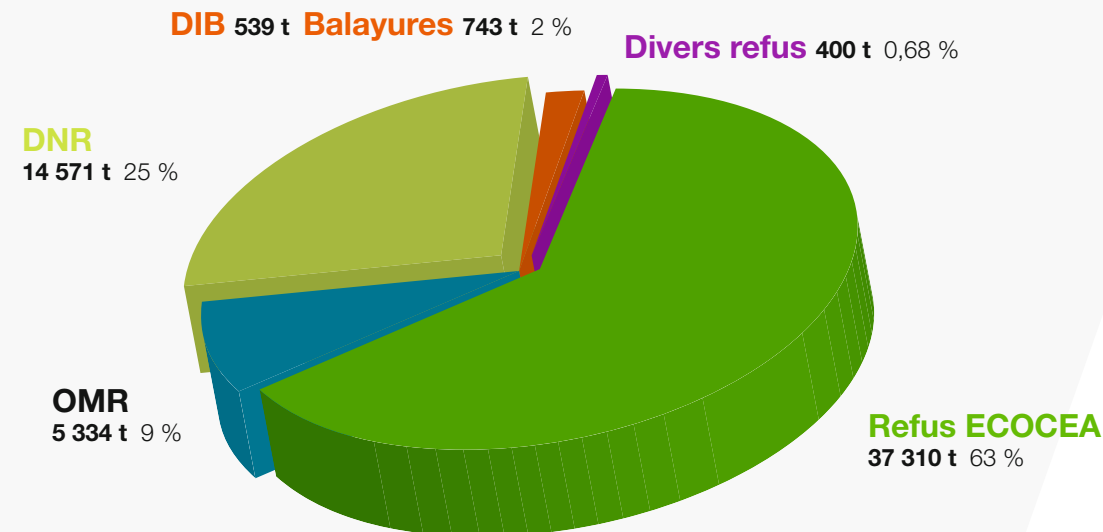
En 2020, l'usine ECOCEA a traité plus de 92 % des ordures ménagères reçues sur l'ensemble de l'année.

Seulement 5 334 tonnes ont été détournées en stockage à la suite d'arrêts techniques programmés dans le cadre de la maintenance et d'arrêts fortuits.



APPORTS 2020

58 896 tonnes sur l'installation de stockage



Refus ECOCEA

Déchets non valorisés provenant des ordures ménagères, principalement des plastiques. À l'avenir, ils pourraient être valorisés en énergie.

OMR - Ordures ménagères résiduelles

Les OMR peuvent être enfouies lorsque l'usine ECOCEA est en maintenance ou en panne.

DNR - Divers Non recyclables provenant des déchèteries

Ils représentent 1/4 des déchets enfouis sur l'année. De nombreuses actions de prévention sont réalisées pour évacuer et limiter les déchets non conformes. Les DNR pourraient baisser d'environ 30% par un meilleur tri en déchèterie.

DIB : Déchets Industriels Banals

Le SMET reçoit en faible proportion quelques déchets provenant d'entreprises locales.

Balayures

Déchets provenant des services assurant la propreté de villes.

Divers Refus

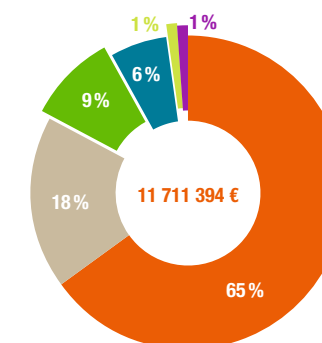
Il s'agit de broyats de métaux, Encombrants.

La principale ressource du SMET est la redevance payée par les adhérents pour les tonnages traités par le SMET. Puis les recettes issues de la vente de biométhane à TERREAL et du traitement des déchets industriels banals.

Le coût à la tonne des OMR et DNR est de 90 € HT pour les adhérents composés d'une part fixe et d'une part variable fonction des tonnages. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes s'est élevée en 2020 à 25 € HT la tonne.

1. Les dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL - 65 %

- Exploitation ECOCEA
- TGAP, Redevance à la ville de Chagny
- Traitement des lixiviats
- Engins d'exploitation ISDND

DOTATIONS AUX ARMORTISSEMENTS - 18 %

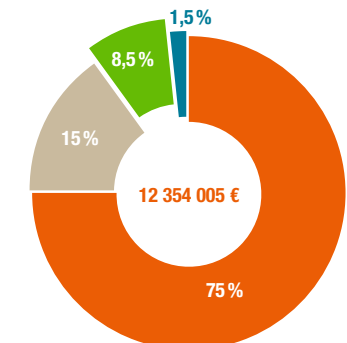
- 15 agents titulaires
- 5 agents contractuels

CHARGES FINANCIÈRES - 6 %

DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES - 1 %

- CHARGES DE GESTION COURANTE - 1 %
- Indemnités d'élus principalement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DOTATIONS ET PARTICIPATIONS - 75 %

- Recettes des adhérents
- OMR, DNR et déchets verts
- Subvention ADEME pour caractérisation OMR
- Vente biométhane, métaux, compost
- Coupe de bois
- Service DIB, Balayures, Déchets verts

REPRISE DE PROVISION - 8,5 %

suite contentieux avec les douanes

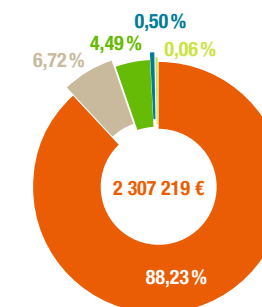
PRODUITS EXCEPTIONNELS - 1,5 %

- Remboursements congés maladie
- ADEME
- Participation ADEME

PRODUITS DES SERVICES - 15 %

2. Les dépenses d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS - 88 %

IMMOBILISATIONS EN COURS - 6,7 %

- Travaux captage biogaz
- Quai de déchargement
- Travaux de réhausse des casiers
- Extension verticale

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - 0,5 %

- Réalisation de clips vidéo
- Logiciel de géolocalisation des PTI

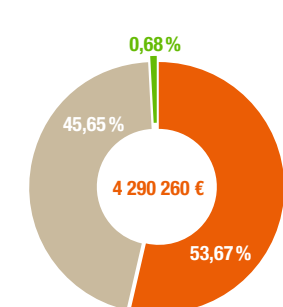
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - 4,5 %

- Acquisition 2 véhicules
- Recharge électrique
- Ordinateurs
- Analyseur

OPÉRATIONS D'ORDRES - 0,06 %

- Cession de véhicules

RECETTES D'INVESTISSEMENT



EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ - 53,7 %

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - 45,6 %

SUBVENTION ADEME - 0,7 %



Le SMET 71, *Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers*,
situé à Chagny est un acteur de la réduction des déchets
et le traitement depuis 2003.

Notre premier objectif vise à **réduire drastiquement** les déchets
car le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

Le second objectif est de **valoriser** tout ce qui peut l'être grâce à l'usine
de tri-méthanisation compostage ECOCEA notamment,
un exemple d'économie circulaire locale.

Le SMET 71 est certifié ISO 14001 depuis 2003
pour son installation de stockage.

L'usine ECOCEA a la quadruple certification
(Qualité, Environnement, Santé Sécurité au travail et Energie).

Contactez-nous



Route de Lessard-le-National
71150 CHAGNY



03 85 91 09 80



contact@smet71.fr



www.smet71.fr